

Mercredi 7 décembre 2022
Salle de la Prillaz à Estavayer-le-Lac

1. Présentation et prière

Le président M. Alexandre Duc ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes en les remerciant de s'être déplacées pour assister à cette assemblée ordinaire des budgets de la Paroisse St-Laurent Estavayer.

Il salue les autorités communales ayant répondu à notre invitation et les représentants des chœurs-mixtes. Un salut particulier est adressé aux prêtres présents, aux membres de l'équipe pastorale, ainsi qu'à nos délégués à la CEC.

Excusés : M. le Préfet Nicolas Kilchoer, Mme Marie-Claude Fontaine, déléguée à la CEC, la commune des Montets, la commune de Châtillon, la commune de Sévaz, M. Daniel Duc, M. Yvan Perriard, commission financière, Mme Laura Pochon, Mme Marie-Thérèse Renout, Mme Stéphanie Verdon, Mme Danièle Berger, Mme Marlène Carrard, M. Sylvain Domenjoz, M. Gérard Ayer, M. Christian Moullet, M. Jacques Michel, M. Bernard Grandgirard, Mme Cynthia Henninger, M. Jean-Pierre Cantin

M. le président passe la parole à l'abbé Dariusz pour la prière.

Il informe que l'assemblée sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du PV. L'enregistrement sera effacé dès sa validation.

2. Nomination des scrutateurs, lecture du tractanda et approbation

Les scrutateurs seront Mme Claudine Maendly de Montet et Mme Edith Volery d'Aumont

Merci pour cet engagement !

Ce soir nous dénombrons 65 participants, la majorité est donc de 33.

Conformément au règlement ainsi qu'à la décision de l'assemblée constitutive, cette assemblée a été convoquée par une parution dans la FO N° 46 du 18 novembre 2022, l'affichage aux piliers publics des communes concernées, l'affichage dans nos églises et la distribution d'un tout-ménage dans la totalité de la paroisse. Il n'y a aucune remarque ni question sur le mode de convocation.

Tractanda :

1. Salutations et prière
2. Nomination des scrutateurs, lecture du tractanda et approbation
3. PV de l'assemblée de paroisse du 27 avril 2022 et approbation
(Le PV ne sera pas lu mais mis à disposition 30 minutes avant l'assemblée pour lecture et est à disposition sur le site internet de la paroisse.)
4. Validation du nombre de conseillers de Paroisse pour la prochaine législature
5. Budget 2023
 - a) Présentation du budget de fonctionnement 2023
 - b) Rapport de la commission financière
 - c) Vote
6. Crédits d'investissement (chaque crédit sera voté séparément)

- a) Eglise de Lully, réfection des drainages, crépis et peinture intérieure
 - b) Eglise de Rueyres-les-Prés, peinture intérieure
 - c) Eglise de Nuvilly, réfection du toit
 - d) Cure de Forel, rénovation de la cure
 - e) Collégiale d'Estavayer-le-Lac, remise en état du porche
 - f) Cure de Cugy, réfection de la cure
 - g) Cimetière de Cugy, remise en état du chemin du cimetière du haut
7. Journal Au Large, bulletin paroissial
 8. Point pastoral
 9. Divers

Le tractanda est approuvé à l'unanimité. L'assemblée peut débiter.

3. PV de l'assemblée du 27 avril 2022 et approbation

Le PV n'est pas lu mais était disponible 30 minutes avant l'assemblée et figure sur le site Internet de la paroisse. Il est approuvé à l'unanimité avec remerciements au secrétariat pour sa rédaction.

4. Validation du nombre de conseillers de Paroisse pour la prochaine législature

Selon le règlement des paroisses, l'assemblée doit valider le nombre de conseillers sur proposition du conseil de paroisse. Le nombre maximum de conseillers est de neuf mais un conseil à sept membres est également possible. Suite à la fusion, nous constatons qu'il a beaucoup de travail sur les bâtiments et de dépannages dans les différentes communautés. Chaque conseiller représente actuellement le conseil au sein des conseils de communauté. Avec la nouvelle législature, un conseiller siègera dans plusieurs conseils de communauté. La charge de travail des conseillers ne va pas aller en diminuant. En début de législature, les séances du conseil avaient lieu toutes les trois semaines, elles ont lieu maintenant toutes les deux semaines.

Pour ces raisons, le conseil de paroisse propose de valider le futur conseil avec neuf représentants.

M. Maurice Bourqui comprend qu'il y a énormément de travail mais il aimerait savoir si le conseil de paroisse a envisagé un conseil à sept membres. Car avec les crédits d'investissement qui vont être votés, les travaux seront effectués et la charge de travail sera moindre pour la nouvelle législature.

M. le président confirme que cette possibilité a été envisagée mais avec vingt-et-un lieux de cultes, des suivis de dossiers pour les crédits qui vont être votés et un organigramme comportant quatre personnes responsables des bâtiments pour la prochaine législature, il serait préférable d'avoir un conseil à neuf.

M. Bourqui espère qu'il y aura des votations et que cela ne sera pas une élection tacite. M. le président affirme que c'est également le souhait du conseil de paroisse et encourage les personnes présentes à s'engager. Il n'y a pas d'autres questions, nous passons maintenant au vote pour un conseil à neuf représentants.

Approbation par 64 voix, 1 abstention.

M. le président présente l'échéancier des élections pour la législature 2023-2028 :

- 30 janvier 2023 date limite pour le dépôt des listes des candidats au secrétariat de la paroisse à Estavayer-le-Lac
- 6 février 2023 date limite pour constater l'élection tacite ou non
- 12 mars 2023 1^{er} tour des élections
- 2 avril 2023 2^{ème} tour des élections
- 29 avril 2023 assermentation du nouveau conseil de paroisse

Il informe que sur les douze membres du conseil actuel, six désirent continuer. Un article paraîtra dans le journal paroissial, ainsi que dans les journaux régionaux concernant ces élections afin d'attirer du monde et qu'il puisse avoir un choix de candidats.

5. Budget 2023

a) Présentation du budget de fonctionnement 2023

La parole est donnée à M. Daniel Baudin pour la présentation du budget de fonctionnement 2023. Il donne des explications sur les postes suivants :

01.300.0 Rétribution conseil paroissial

Augmentation du budget par rapport aux futurs chantiers, cela représente énormément d'heures.

01.315.0 Frais élections

Poste créé en vue de la prochaine législature.

02.301.0 Traitement personnel auxiliaire

Ce poste représente les heures de travail de notre nouvelle assistante RH, Mme Natacha Bouhan. Elle s'occupe des contrats et des fiches de salaires.

02.302.0 Traitement responsables rénovations

Adaptation du salaire du responsable rénovations des bâtiments, M. Etienne Buchs.

02.310.2 Autorisations de travail, émoluments, frais d'avocat

Poste budgété par rapport aux nombreux chantiers.

02.312.0 Informatique et téléphonie

Adaptation du budget par rapport aux charges 2021.

02.317.1 Frais réceptions et rencontres

Augmentation du budget par rapport à l'assermentation du futur conseil de paroisse et des Céciliennes.

02.390.0 Site internet

Adaptation du site internet pour plus de convivialité ainsi que de l'annuaire.

03.301.2 Bulletin paroissial numérique

Poste créé pour le passage au numérique du bulletin paroissial.

03.301.6 Dons

En augmentation.

390.301.2 Frais déplacements

Adaptation des frais par rapport aux comptes actuels.

390.365.0 Dons chœurs-mixtes

Augmentation lié au nouveau règlement en fonction du nombre de membres et de messes.

390.365.1 Enfants de chœur et 390.365.2 Course grands servants

Ces deux postes n'en faisaient qu'un dans les budgets précédents. Ils sont maintenant séparés.

390.469.0 Achat lumignons

À nouveau en augmentation.

391.352.2 Contribution à la CEC

Adaptation en fonction des comptes 2021.

392.317.1 Frais de rencontres EP (apéros, repas, course)

L'équipe pastorale rencontre chaque mois les différentes communautés.

394.311.0 Achat matériel et mobilier (lieux de culte)

Adaptation par rapport aux coûts.

394.312.0 Frais chauffage, électricité, gaz, eau (lieux de culte) et 394.314.0 Frais entretien des bâtiments

Augmentation des tarifs des fournisseurs pour 2023.

395.301.0 Frais de remplacements des prêtres

Remplaçants nécessaires suite au départ à la retraite du Père Jean Richoz et de l'abbé Arsène Jorand.

90.400.3 Rétrocession impôts à la source – CEC

Cela représente 90% des résultats de l'exercice précédent.

940.321.0 Intérêts des dettes

En diminution.

942.311.0 Achat mat. et mobilier (autres immeubles)

Adaptation par rapport aux comptes 2021.

942.312.0 Frais chauffage, électricité, gaz, eau (autres immeubles)

Augmentation des tarifs des fournisseurs pour 2023.

942.314.0 Entretien et rénovation

Augmentation par rapport aux travaux prévus.

942.423.0 Location des bâtiments

Adaptation par rapport au budget 2022 car la cure de Nuville est de nouveau disponible à la location.

Les produits se montent à CHF 2'989'500.00 et les charges à CHF 2'989'300.00, ce qui fait un bénéfice de CHF 200.00 pour le budget 2023.

Il n'y a pas de questions de l'assemblée, M. le Président passe la parole à M. Michel Losey pour le rapport de la commission financière.

b) Rapport de la commission financière

En introduction, la commission financière a constaté que les tâches et obligations de la paroisse se complexifient. Ceci nécessite un renforcement de l'équipe administrative, ce qui se traduit par une augmentation des charges financières liées à l'administration. L'analyse du portefeuille immobilier permet de mieux prioriser les investissements sur l'ensemble de la paroisse.

L'analyse du budget de fonctionnement s'est basée sur une documentation complète, des réponses ont été obtenues à toutes les questions de la commission financière. Elle remercie la boursière et le conseil de paroisse pour leur engagement et tout le travail réalisé.

La commission financière recommande d'approuver le budget de fonctionnement dont les charges se montent à CHF 2'989'300.00 et les produits à CHF 2'989'500.00, ce qui fait un bénéfice prévisionnel de CHF 200.00. C'est un budget prudent. Il n'y a aucune modification du taux d'impôts sur le revenu et sur la fortune pour les différentes catégories des contribuables de la paroisse.

c) Vote

Le budget de fonctionnement est accepté à l'unanimité. M. le président remercie la boursière, Mme Séverine Rey-Pillonel et la commission financière.

6. Crédits d'investissement (chaque crédit sera voté séparément)

En préambule, M. le président nous présente un dossier sur l'état des avoirs et des dettes au 7 décembre 2022, ainsi que les crédits d'investissement en cours.

Les comptes de la Raiffeisen, de l'UBS et de la BCF présentent une fortune de CHF 5'832'000.00 dont CHF 3'782'000.00 de liquidités. Les dettes se montent à CHF 439'375.00

Un tableau avec les différents crédits votés précédemment est présenté. Certains chantiers sont terminés et d'autres sont encore en cours. Les travaux pour la rénovation du bâtiment de l'église de Seiry sont reportés à 2024. En résumé, nous avons un montant de charges de CHF 714'096.30 au budget 2022 pour les différents investissements. Il présente maintenant les crédits d'investissement 2023 avec des photos et/ou des plans pour chaque crédit.

a) Eglise de Lully, réfection des drainages, crépis et peinture intérieure

Il y a des problèmes d'infiltration d'eau le long du mur, le regard est bouché et les eaux claires et usées ne sont pas séparées. La commune demande que nous nous mettions au norme. Suite à une demande de l'abbé Bernard, lors de la dernière assemblée des budgets, il a été décidé d'aménager des WC à la sacristie. Les

conduites d'eau vont donc être adaptées. Le crédit d'investissement comprend le drainage, le raccordement des eaux, la création d'un WC à la sacristie et la réfection du crépis et de la peinture intérieure pour un montant total de CHF 100'000.00 couvert par les liquidités de la paroisse. Il n'y a pas de questions, la parole est donnée à M. Losey de la commission financière.

M. Losey relève que les investissements pour 2023 sont conséquents. La question s'est posée de savoir si la totalité des investissements pourront être mis en œuvre en 2023 et pourront disposer d'un suivi de chantier adéquat. Le conseil de paroisse a certifié que cela ne poserait pas de problème.

Les propositions soumises au vote peuvent être entièrement financées par les liquidités de la paroisse. Mais il faut être attentif aux futurs investissements en tenant compte des liquidités car nous devons éviter de recourir à des emprunts.

Pour Lully, le projet est judicieux et la commission financière donne un préavis favorable.

Le crédit est approuvé à l'unanimité.

b) Eglise de Rueyres-les-Prés, peinture intérieure

Le crédit proposé est une continuité du crédit voté avant la fusion. Les travaux déjà effectués ont permis de stabiliser le bâtiment avec notamment la mise en place de deux tirants afin d'assurer la stabilité de la voûte et la réfection des attaches métalliques sur la charpente.

Le crédit d'investissement comprend la peinture des petites voûtes intérieures et des murs, le nettoyage des vitraux, le traitement des statues, du chemin de croix et de l'arc triomphal pour un montant total de CHF 175'000.00 couvert par les liquidités de la paroisse. Il n'y a pas de questions. La commission financière donne un préavis favorable.

Le crédit est approuvé à l'unanimité.

c) Eglise de Nuvilly, réfection du toit

Les travaux étaient prévus pour 2024 mais suite aux intempéries de septembre dernier des tuiles et des morceaux d'ardoise tombent du toit. Il est important de sécuriser la toiture.

Le crédit d'investissement comprend la rénovation et entretien de la toiture et sous-toiture, le traitement de la charpente, la réfection de l'ardoise du clocher et du porche d'entrée, la mise à neuf du paratonnerre, la réfection des façades abimées, du crépis et de la peinture du hall d'entrée, le désamiantage et la mise au norme de l'installation électrique pour un montant total de CHF 425'000.00 couvert par les liquidités de la paroisse. Il n'y a pas de questions. La commission financière donne un préavis favorable.

Le crédit est approuvé à l'unanimité.

d) Cure de Forel, rénovation de la cure

Le chantier a démarré avant la fusion. La 1^{ère} étape des travaux concernant le parking étant terminée, un crédit est maintenant demandé pour les problèmes d'infiltration d'eau. Il n'y a plus eu de travaux sur le bâtiment depuis 25 ans. Le crédit d'investissement comprend la rénovation et l'isolation de la toiture, le traitement de la charpente, le remplacement des fenêtres et de la porte-fenêtre, de la ferblanterie et des velux, la réfection de l'étanchéité et du revêtement du toit plat, de l'isolation et du crépis des façades, le remplacement des deux cuisines, la pose d'un bac de rétention, la remise en état de la conduite d'eau et de la vanne pour un montant total de CHF 730'000.00 couvert par les liquidités de la paroisse. Il y aurait également la possibilité d'installer des panneaux solaires, le montant de cet investissement serait équivalent à celui de la pose de nouvelles tuiles sur le toit, il n'y a donc pas de différence sur le montant du crédit. Suite à ces travaux de rénovation et d'isolation, nous pourrions recevoir une subvention d'environ CHF 30'000.00. Mme Bernadette Von Niederhäusern fait remarquer que dans le détail des investissements, il est indiqué, par deux fois, remplacement des fenêtres. M. le président précise que les fenêtres seront remplacées à la salle et à l'appartement, d'où deux désignations identiques.

Il n'y a pas d'autres questions. La commission financière donne un préavis favorable.

Le crédit est approuvé par 64 voix et 1 abstention.

e) Collégiale d'Estavayer-le-Lac, remise en état du porche

En décembre 2021, il y a eu une analyse du porche pour un montant de CHF 15'000.00 suite à la chute de plâtre sur le parvis. Un filet a été installé pour sécuriser le parvis en avril 2022. Un sondage a également été effectué. On constate également que l'avant-toit est assuré par d'épaisses planches posées verticalement mais elles ne sont pas assez longues pour une bonne stabilisation du porche qui s'est affaissé vers l'avant. Le crédit d'investissement comprend le renforcement de la charpente, le nettoyage et le dépoussiérage, la consolidation des zones décollées des enduis, le colmatage des fissures et les retouches des peintures pour un montant total de CHF 83'000.00 couvert par les liquidités de la paroisse. Il n'y a pas de questions. La commission financière donne un préavis favorable.

Le crédit est approuvé à l'unanimité.

f) Cure de Cugy, réfection de la cure

Les travaux concernent la rénovation intérieure du bâtiment. Notre nouveau curé modérateur habitera la cure après travaux. La cuisine sera remise à neuf. Les WC du rez et la salle de bain de l'étage sont très vétustes. De plus l'accès à la salle de bain du rez est problématique par rapport à la sécurité, elle sera seulement rafraîchie. Une nouvelle salle de bain sera aménagée à l'étage. Les cloisons du bâtiment ne peuvent pas être modifiées car celui-ci est protégé. La chaudière a plus de trente ans. Nous ne pouvons pas envisager de la remplacer par une pompe à chaleur avec sonde géothermique car il y a une poche de gaz dans le secteur de la cure. La chaudière sera remplacée par une pompe à chaleur air-eau. Il y aura également un réaménagement du sous-sol. Le crédit d'investissement comprend le désamiantage, l'aménagement d'une salle de bain au 1^{er} étage, la réfection de la cuisine, la remise en état des sols et des peintures, la remise au norme de l'installation électrique, le remplacement de quelques fenêtres et de l'installation de chauffage, les divers travaux de menuiserie, le réaménagement du sous-sol pour un montant total de CHF 390'00.00 couvert par les liquidités de la paroisse. Il n'y a pas de questions. La commission financière donne un préavis favorable.

Le crédit est approuvé à l'unanimité.

g) Cimetière de Cugy, remise en état du chemin du cimetière du haut

Le chemin en goudron présente des fissures, les grilles sont plus hautes que la route et le caisson n'est plus en fonction.

Le crédit d'investissement comprend la remise en état du chemin goudronné, la remise à niveau des grilles et évacuation des eaux de pluie, la remise en état du caisson sur la partie haute du mur pour un montant total de CHF 43'000.00 couvert par les liquidités de la paroisse.

Pour information, nous avons reçu des demandes pour relier la partie basse du cimetière avec la partie haute afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduites et aux poussettes. Nous avons prévu dans le budget de fonctionnement un montant pour une étude sur cet accès et elle inclura également la valorisation de la parcelle en herbe derrière la cure. Le cimetière de Cugy est paroissial, ainsi que celui de Vuissens. Les démarches pour remettre le cimetière de Vuissens à la commune d'Estavayer sont pratiquement achevées. Les mêmes démarches sont entreprises avec la commune de Cugy.

M. Eric Chassot précise que la problématique de la propriété des cimetières doit être réglée rapidement. Si le cimetière de Cugy va être remis à la commune, est-il judicieux que cela soit la paroisse qui investisse dans la remise en état du cimetière et ne faudrait-il pas plutôt régler ce problème de propriété.

M. le président explique l'importance de remettre un cimetière en bon état à la commune car il est primordial pour la paroisse d'avoir un accès adéquat à la parcelle qui se trouve entre le cimetière et la cure. Il n'y a pas d'autres questions. La commission financière donne un préavis favorable.

Le crédit est approuvé par 63 voix, 2 non et aucune abstention.

Pour résumer, le montant des investissements se monte à CHF 1'946'000.00. Pour chaque dossier, lorsque le montant des travaux est conséquent, le conseil de paroisse demande une offre. Sur la base de celle-ci,

trois appels d'offre sont demandées. Les entreprises se trouvant sur le territoire de la paroisse sont privilégiées.

Il remercie l'assemblée pour sa confiance et l'approbation de ces crédits d'investissement. En 2023, un échéancier sera présenté avec les investissements futurs afin d'avoir une vision à long terme.

Il passe maintenant la parole à Mme Sophie Ding pour le point suivant.

7. Journal Au Large, bulletin paroissial

Mme Ding explique que le journal Au Large passera au numérique en février 2023. Plusieurs possibilités d'abonnement seront disponibles. Il y aura la version papier pour CHF 40.00, la version numérique pour CHF 35.00 et CHF 47.00 pour la version papier et numérique. Il y aura aussi un abonnement de soutien pour CHF 50.00. Les annonces publicitaires pour les entreprises sont à CHF 100.00. Le paiement des abonnements pourront se faire en ligne. Il y aura également une newsletter qui sera mise en place.

Les informations pour les inscriptions au journal numérique ou à la newsletter seront sur le site internet de la paroisse. Il n'y a pas de questions.

M. le président espère que ce journal numérique attirera plus de monde, plus de jeunes. Il passe la parole à l'abbé Dariusz pour le point suivant.

8. Point pastoral

Pour l'abbé Dariusz, il y a déjà beaucoup d'informations par rapport à la pastorale dans le feuillet dominical. Il aimerait plutôt partager avec l'assemblée une réflexion sur ce qu'il a vécu dans la paroisse depuis son arrivée et sur ce que l'Eglise vit actuellement. Il n'y a pas d'Eglise sans cheminement, et nous sommes, comme dit précédemment, au service de la Parole de Dieu. En arrivant à Estavayer, il a remarqué trois choses, la joie, la proximité malgré les différences et le renouvellement de notre langage liturgique. Il remercie tous ceux qui cheminent avec lui.

9. Divers

M. le président laisse la parole à l'assemblée. Il n'y a pas de remarques, ni de questions.

Au nom du conseil de paroisse, il remercie encore l'assemblée pour sa confiance. L'abbé Dariusz intervient pour nous dire un mot sur l'abbé Dettwiler qui nous a quitté. Portons-le dans nos cœurs. L'enterrement aura lieu vendredi à 14h30.

M. le président remercie le secrétariat, tous les bénévoles, les chœurs-mixtes qui animent nos messes et l'équipe pastorale. Il remercie également ses collègues du conseil de paroisse.

Il souhaite tous ses bons vœux pour 2023, des vœux de santé et de bonheur et de belles fêtes de fin d'année.

Il invite l'assemblée à partager un verre de l'amitié.

Il remercie également la commune d'Estavayer pour la mise à disposition de la salle.

Fin de la séance à 22h05.

Alexandre Duc
Président

Claudia Moret
Secrétaire